

PRENEZ-VOUS DES MÉDICAMENTS?

Bien des membres du STTP ou des personnes à leur charge prennent des médicaments sur ordonnance, aussi appelés médicaments d'entretien ou traitements de longue durée. Il s'agit de médicaments pris de manière régulière pour traiter des problèmes de santé, comme un taux élevé de cholestérol, l'hypertension artérielle ou le diabète.

Le 3 novembre approche à grand pas

Il se pourrait que le 3 novembre prochain, les conventions collectives des deux unités de négociation, urbaine et FFRS, prennent fin. Si cela devait se produire, nous ne pouvons pas garantir que la protection de l'assurance-médicaments continuera de s'appliquer.

Les membres seraient alors tenus de payer la totalité du prix des médicaments sur ordonnance.

Provision de trois mois

Si une personne à votre charge ou vous-même prenez des médicaments d'entretien ou de longue durée, pensez à demander à votre médecin une ordonnance donnant droit à une provision de trois mois des médicaments en question.

Allez chercher vos médicaments ce mois-ci à la pharmacie. S'il devait y avoir une grève ou un lock-out, vous aurez en main les médicaments dont vous avez besoin.

Nous espérons parvenir à une convention collective négociée, mais il vaut toujours mieux se préparer à toute éventualité.

Pour obtenir des mises à jour sur les négociations et d'autres nouvelles du Syndicat par courriel, abonnez-vous à Somm@ire : www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp.

Solidarité,



Jan Simpson

Présidente nationale

